

**MERCREDI 10 JUILLET : LE CESE A VOTE SON AVIS SUR :
« LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS LES TRANSPORTS »**

Les transports représentent en France 26% des émissions de gaz à effet de serre (GES) observées sur le territoire national en 2011, 32% de la consommation finale d'énergie et concentrent 70% de la consommation de pétrole pour des usages énergétiques. Dans ce contexte, la transition énergétique dans les transports constitue un enjeu majeur pour lutter contre le changement climatique en engageant une mutation gagnante de notre société.

L'avis « La transition énergétique dans les transports » rapporté par Bruno Duchemin (Groupe CFDT) et Sébastien Genest (Groupe Environnement et Nature), au nom de la section de l'Aménagement durable des territoires du CESE présidée par Jean-Alain Mariotti (Groupe des entreprises) milite pour une transition énergétique qui se fixe des objectifs clairs : relier et mailler les territoires en respectant leurs spécificités ; favoriser l'intermodalité ; accompagner les changements de comportements ; développer des transports du plus haut niveau technologique et environnemental au service des entreprises et des citoyens ; se donner les moyens de développer une économie verte. Cet avis, qui fait suite à une saisine gouvernementale, formule un ensemble de préconisations en ce sens. Il a été voté en assemblée plénière du Conseil Economique Social et Environnemental le 10 juillet 2013 avec : 159 votants, 139 voix pour, 0 voix contre et 20 abstentions.

Inscrire les choix d'infrastructures dans l'objectif « Facteur 4 »

La France s'est déjà engagée dans le cadre européen à réduire de 20% ses émissions de GES d'ici à 2020 par rapport à 1990 et à les réduire par 4 (« facteur 4 ») d'ici 2050. Pour ce faire, dans le futur projet de schéma national de mobilités durable, comme l'expliquent Bruno Duchemin et Sébastien Genest, « toute infrastructure nouvelle devrait s'inscrire dans une logique de haute qualité environnementale ». L'avis du CESE recommande de hiérarchiser les projets en donnant la priorité à l'optimisation de l'existant sur la construction de nouvelles infrastructures, aux alternatives à la route et à l'aérien ainsi qu'aux modes aux plus faibles impacts environnementaux ; il recommande de retenir de nombreux petits projets locaux dans un programme national des nouvelles mobilités.

Favoriser le transfert modal et l'intermodalité pour organiser la complémentarité des transports

Concernant le transport voyageurs, l'avis préconise de développer des transports en commun de proximité de qualité, de favoriser le développement de véloroutes, de promouvoir prioritairement le transport décarboné ou encore de renforcer les liaisons ferroviaires Inter-cités. L'avis souligne également, pour le transport de marchandises, la nécessité d'optimiser le transport routier et de promouvoir le fret ferroviaire, maritime et fluvial. Enfin, dans une logique d'intermodalité, il importe de « promouvoir une politique ambitieuse de logistique de marchandises et de dessertes urbaines, périurbaines et locales , de repenser les chaînes logistiques maritime+ fer+ route en complémentarité et non plus en concurrence, en remettant à plat la chaîne logistique selon le paramètre éco-responsable » soulignent les rapporteurs de l'avis.

Influer sur l'évolution des besoins de mobilité et accompagner les changements de comportements

L'urbanisme doit être conçu pour densifier la ville, afin de permettre aux transports collectifs de prendre en charge une partie importante des trajets domicile / travail, et de faire de la marche ou du vélo une alternative crédible à la voiture particulière. L'avis du CESE préconise également de développer des circuits courts de production, de consommation et de services ou encore une nouvelle conception des politiques publiques locales qui mettent au centre la mobilité durables et de favoriser l'évolution vers de nouveaux usages de l'automobile, comme le co-voiturage, l'autopartage ou le transport à la demande.

Saisir l'opportunité de la transition énergétique pour faire de la France un champion industriel du transport décarboné

L'avis préconise, entre autres, de redéfinir le mix énergétique des transports en développant d'ici 2020 l'usage des moteurs électriques, hybrides ou à gaz naturel puis renouvelables ; de doter la France d'une R&D à la hauteur des enjeux pour coordonner une politique industrielle liant essor des énergies renouvelables et électrification des véhicules, de développer la filière déconstruction et recyclage/valorisation des véhicules ; de promouvoir les services de mobilité fondés sur les réseaux intelligents ; de maintenir la compétitivité des diverses filières de production en accélérant l'émergence d'un marché du véhicule décarboné et en poursuivant les progrès de la R&D dans la construction aéronautique, navale, ferroviaire et de transports en communs pour améliorer l'efficacité énergétique de ces modes. « *La France a tous les atouts pour devenir un leader mondial de la mobilité intelligente et décarbonée. Notre économie est déjà engagée dans la recherche et le développement des énergies de substitution et des technologies de services qui feront notre mobilité demain* » expliquent les rapporteurs. Cela suppose de donner toute leur place à l'emploi et à la formation.

Mettre en œuvre les leviers nécessaires à cette transition : politiques publiques, réglementation et fiscalité

Comme le soulignent les rapporteurs : « *il faut remettre à plat la fiscalité impactant la transition énergétique ; créer une épargne dédiée pour investir dans les transports ; accroître par la Taxe poids lourds les ressources propres de l'AFITF, à fiscalité globale constante ; accompagner la politique de report modal via une harmonisation européenne des règles ; ou encore lutter contre la précarité énergétique dans les transports, en particulier dans le périurbain et le rural, une part de l'effort de transition devant servir à proposer à leurs habitants des solutions alternatives de transport.* »

Pour conclure, les rapporteurs de l'avis expliquent : « ***Il ne s'agit pas d'attendre un saut technologique majeur, qui ferait perdurer quelque temps encore un cycle basé sur l'exploitation pétrolière. Nous devons engager dès maintenant la transition énergétique dans les transports.*** »

Contact presse :

Kaéna HALOUA

01.44.69.54.14/ 07.77.26.24.59

kaena.haloua@clai2.com